

Où et quand peut avoir lieu un contrôle ?

En compétition et hors compétition, n'importe où, entre 6h et 23h.

Qui réalise les contrôles ?

Des agents de contrôle du dopage (ACD aussi appelés préleveurs en France) formés, assermentés et agréés.

A la demande de qui ?

De l'AFLD ou d'autres organisations antidopage.

Quels types de prélèvements sont effectués ?

Urine ou sang.

Les sportifs retrouveront toutes les informations les concernant sur le site web de l'AFLD : sportifs.afld.fr

LA PROCÉDURE DE CONTRÔLE DU DOPAGE



SPORTIFS

VOS DROITS

Être accompagné par un représentant et un interprète (si disponible).

Demander un délai avant le contrôle pour une raison valable.

Noter sur le formulaire vos observations sur le déroulement du contrôle.

VOS DEVOIRS

Vous soumettre au contrôle antidopage jusqu'à la fin de la procédure.

Présenter une pièce d'identité appropriée.

Demeurer en présence de l'escorte ou de l'agent de contrôle du dopage en tout temps.

Si vous avez des commentaires sur la procédure de contrôle ou sur l'ACD, merci de nous contacter à qualite@afld.fr

VIOLATION DES RÈGLES ANTIDOPAGE (VRAD) ET SANCTIONS

Rappel du principe de **responsabilité objective** : le sportif est responsable de toutes les substances retrouvées dans son organisme.

VRAD

2 À 4 ANS DE SUSPENSION
(Compétitions, entraînements et encadrement)

Pour tout renseignement supplémentaire sur les VRAD et les sanctions : juridique@afld.fr - 01 40 62 72 56

LES AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)

Si vous devez suivre un traitement médical contenant une ou plusieurs substances interdites

→ Faire une demande d'AUT.

La demande complète d'AUT doit être signée par le sportif ET le médecin et envoyée **dès que possible** avant le début de la compétition.

BONS RÉFLEXES

PRÉCISER
au professionnel de santé que l'on est sportif et soumis aux règles antidopage.

CONSULTER
un professionnel de santé avant de se procurer soi-même des médicaments.

VERIFIER
tout médicament acheté en vente libre sur medicaments.aflid.fr.

Dans certains cas, il pourra être possible de faire une demande d'AUT rétroactive.

Pour tout renseignement supplémentaire
www.aflid.fr/aut
medical@aflid.fr - 01 40 62 72 59

LES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

Les compléments alimentaires peuvent présenter des risques pour la santé et des risques de dopage.

Certains peuvent contenir des substances interdites (résultat positif possible).

Important :

Il n'existe en France aucune norme ou certification qui puisse garantir à 100% qu'un produit ne contiendra pas de substances interdites.

BONS RÉFLEXES

PRENDRE CONSEIL
auprès d'un professionnel de santé pour ses besoins nutritionnels.

PRIVILÉGIER
les compléments alimentaires qui affichent la norme AFNOR.

« Ce n'est pas parce que mon ami en prend que c'est bon ! »

Pour tout renseignement supplémentaire
aflid.fr/complements
communication@aflid.fr - 01 40 62 72 60

LA LOCALISATION

Pour les sportifs inscrits dans le « groupe cible », il est important de renseigner ses informations de localisation **dans les délais**.

Deux types de manquements :

- Absence de transmission d'informations ou informations insuffisamment précises.
- Le contrôle manqué (« no show »).

ATTENTION

3 manquements sur 12 mois

≡ violation présumée des règles antidopage + ouverture d'une procédure disciplinaire.

BONS RÉFLEXES

SOUMETTRE
chacun de ses trimestres au complet (avant le 15 du mois précédant le trimestre).

MODIFIER
sa localisation dès qu'un changement de calendrier opère.

Pour tout renseignement supplémentaire
localisation@aflid.fr - 01 40 62 72 50

CONTACTS

Communication et prévention
communication@aflid.fr / 01 40 62 72 60

Localisation
localisation@aflid.fr / 01 40 62 72 50

Service médical
medical@aflid.fr / 01 40 62 72 59

Service juridique
juridique@aflid.fr / 01 40 62 72 56

Observations sur le déroulement des contrôles ou les préleveurs
qualite@aflid.fr / 01 40 62 72 50

RESSOURCES

Signaler un fait de dopage
Si j'ai connaissance d'un fait de dopage, je peux le signaler de façon anonyme :
aflid.fr/signaler

Rechercher le caractère interdit ou non d'un médicament
medicaments.aflid.fr

Liste des substances et méthodes interdites de l'Agence mondiale antidopage
wada-ama.org/liste

Compléments alimentaires
aflid.fr/complements

AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)
aflid.fr/AUT

ADAMS – Système d'administration et de gestion antidopage
adams.wada-ama.org

Plateforme ADeL de l'AMA
adel.wada-ama.org/fr/dashboard

